



HAL
open science

Quelques exemples d'évitement fiscal

Jacques Fontanel

► **To cite this version:**

Jacques Fontanel. Quelques exemples d'évitement fiscal. Paradis fiscaux, pays "filous". La fuite organisée des impôts vers les pays complices, L'Harmattan, 2016. hal-03283682

HAL Id: hal-03283682

<https://hal.univ-grenoble-alpes.fr/hal-03283682>

Submitted on 12 Jul 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Quelques exemples d'évitement fiscal

Jacques Fontanel

Paradis fiscaux, pays filous. La fuite organisée des impôts vers les pays complices.

L'Harmattan,
Paris, Octobre 1996

L'innovation financière, souvent présentée comme un instrument de fluidité des échanges internationaux, a souvent été concernée par les opérations d'optimisation et d'évitement fiscaux. Les entreprises multinationales utilisent des procédures juridiques complexes en vue de déclarer les bénéfices de leurs activités, non pas dans les pays où les elles exercent leurs activités économiques, mais dans les Etats qui accordent des avantages financiers considérables aux sociétés qui y installent leur siège social ou qui acceptent des procédures de transit des fonds financiers afin d'alléger leurs impôts. Les modalités d'évitement sont nombreuses et fluctuantes, en fonction des règles internationales comparées du droit fiscal, lequel est souvent influencé par le lobbying des acteurs économiques et financiers opérant sur les marchés internationaux.

Financial innovation, often presented as an instrument for the fluidity of international trade, has often been concerned with tax optimisation and avoidance operations. Multinational companies use complex legal procedures to declare the profits of their activities, not in the countries where they carry out their economic activities, but in the States that grant considerable financial advantages to companies that set up their headquarters there or that accept procedures for the transit of financial funds in order to reduce their taxes. The modalities of avoidance are numerous and fluctuating, depending on the comparative international rules of tax law, which is often influenced by the lobbying of economic and financial actors operating on international markets.

Paradis fiscaux, optimisation fiscale, fuite des impôts
Tax havens, tax optimisation, tax evasion

Les autorités de Bruxelles commencent à s'interroger sérieusement sur l'évitement fiscal. Tous ses Etats membres sont astreints à l'austérité budgétaire, alors même que les pratiques de l'évitement fiscal entraînent d'énormes pertes de recettes publiques. Aujourd'hui, les firmes multinationales paient à peine 2% de taxes sur leurs profits, alors que le citoyen européen moyen reverse de 20 à 30 % de ses revenus. Aux Etats-Unis, les entreprises « GAFAM » (*Google, Apple, Facebook, Amazon*) ont fait l'objet des mêmes critiques de la part des sénateurs de la sous-commission permanente d'enquête du Sénat. Jusqu'en 2015, en utilisant le labyrinthe des lois fiscales, une filiale de la société Amazon occupait 15000 salariés au Royaume-Uni pour un bénéfice nul, et 500 salariés au Luxembourg, avec un profit considérable¹. Les entreprises GAFAM cherchent à démontrer qu'elles vivent dans la légalité ; il n'empêche que leurs techniques d'optimisation fiscale paraissent particulièrement amORALES en situation de crise².

Dans certains cas, les arrangements permettent à ces sociétés de ne payer aucun impôt à aucun gouvernement sur la plus grande partie de leurs profits³. Pour U.S. PIRG et Citizen for Tax Justice, si ces firmes américaines rapatriaient leurs profits, elles devraient environ 600 milliards de dollars au fisc américain⁴. Apple, avec plus de 180 milliards de dollars, est la société qui est la plus engagée dans les centres financiers offshore, ce qui lui permet d'économiser près de 60 milliards \$ d'impôts par an. General Electric (119 milliards \$), Microsoft (108 milliards \$), Pfizer (74 milliards \$) ou encore American Express, Nike, PepsiCo, Morgan Stanley, Citigroup, Walmart, Bank of America, Google et 358 des 500 firmes les plus importantes des Etats-Unis ont eu recours aux paradis fiscaux, par le canal de plus de 7400 filiales principalement aux Bermudes et aux Iles Caïmans. Les multinationales américaines (Amazon, Pepsi, FedEx, Apple, Heinz, etc.) sont largement implantées au Luxembourg, en Irlande et aux Pays-Bas. Elles profitent de la souplesse de la législation fiscale américaine pour dissimuler une partie de leurs profits réalisés hors des Etats-Unis. Le Tableau n° 6 met en évidence le schéma présenté par Apple pour échapper à l'impôt sur les sociétés.

¹ Voir l'excellente présentation qui en est faite par le rapport de l'Assemblée Nationale (2013), Lutte

² Sur le marché français, Google capte plus de 2 milliards de recettes publicitaires en s'affranchissant de la TVA, grâce à ses structures irlandaises. Cf Eurodad (2015), Cinquante nuances d'évasion fiscale au sein de l'Union européenne, Rapport global 2015, Novembre.

³ McIntyre, R.S., Phillips, R., Baxandall, P. (2015), Offshore Shell games 2015. The Use of Offshore Tax Havens by Fortune 500 Companies, U.S. PIRG.

http://ctj.org/ctjreports/2015/10/offshore_shell_games_2015.php#.VuvSdWThBVw

⁴ Ce chiffre est sans doute sous-évalué. Le montant des profits accumulés par les sociétés américaines dans les paradis fiscaux atteindrait 2000 milliards de dollars, ce qui représente, à son taux de 30 %, une exemption de 700 milliards de dettes fiscales, sur une valeur ajoutée produite principalement aux Etats-Unis.

Tableau n° 6 - Un exemple d'action concernant l'évasion fiscale : Apple⁵

Le cas Apple	Action et limites
<p>La plus forte capitalisation financière au monde en 2015, Apple reçoit la plus grande partie de ses profits de la propriété intellectuelle produite à Cupertino en Californie. Pour des raisons fiscales, ces profits sont installés dans sa filiale Apple Ireland, dans laquelle n'existe aucun travail de recherche de ce type. Elle profite d'une disposition de l'IRS appelé « cost sharing agreement », créé en 1980. Quand une FMN (firme multinationale) engage un nouveau projet de recherche, il peut en partager les coûts avec ses filiales étrangères. Si Apple Ireland engage 80 % des coûts de cette recherche, elle perçoit 80 % des profits. La règle appelée « check the box » a permis à Apple Ireland de recueillir tous les profits des filiales étrangères, celles-ci perdant leur caractère spécifique d'entités. Avant 1997, cette opération était impossible, car l'impôt aurait été dû aux Etats-Unis pour prévenir l'optimisation fiscale. Aujourd'hui, tous les bénéficiaires sont alors considérés comme étant produits en Irlande.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Concernant la disposition du « cost sharing agreement », l'interprétation juridique qui en est faite par Apple ne correspond pourtant pas philosophiquement à l'accord fiscal initial⁶. - Obama a proposé de supprimer cette règle, mais le lobbying des FMN a permis de le sauvegarder pour les 5 ans à venir. - Le Sénat a montré que Apple ne payait même pas les 12,5 % d'impôts sur les sociétés en Irlande. Apple Ireland est une compagnie irlandaise qui ne paie pas de taxe aux Etats-Unis. Pour le fisc irlandais, elle est considérée comme américaine car dirigée et contrôlée en Californie. Apple n'est donc résident nulle part. Un accord avec l'Irlande lui permet de ne payer officiellement que 2 % d'impôt. En réalité, la somme est sans doute inférieure à 0,05 % d'impôt. Ce schéma peut être reproduit par la plupart des firmes multinationales.

Les sociétés disposent d'excellents conseillers fiscaux capables à la fois de solliciter auprès des parlementaires des « niches fiscales » ou des dérogations ou exonérations particulières dans les Etats où elles résident, mais aussi de proposer des constructions financières complexes destinées à réduire leurs impôts. Il s'agit par exemple de créer une holding pour y loger ses actions dans un pays peu exigeant en matière d'impôt sur les dividendes. En France, par exemple, seul l'argent qui sort de la holding est imposé sur le revenu. Si la firme ne vous verse pas de revenus et maintient les sommes non attribuées dans l'entreprise, aucun impôt n'est alors exigible. Dans ces conditions, il est possible d'augmenter de fait son capital potentiel sans être admissible à de nouveaux prélèvements obligatoires. L'Etat est plutôt complaisant. Il a d'ailleurs admis quelques exonérations qui permettent aux plus riches de ne pas payer d'impôt de manière légale.

⁵ Avis-Yonah, R. (2016), International Tax Evasion : What can be done ? The American Prospect, May. <http://prospect.org/article/international-tax-evasion-what-can-be-done>

⁶ Si le projet échoue, le contribuable ne peut pas déduire les coûts des filiales offshores. Plus le coût est porté sur les filiales, plus les déductions sont rendues impossibles. C'est pourquoi la loi a été votée.

Le « Canard enchaîné » a montré comment les familles les plus riches de France ont pu bénéficier en 2015 d'un abattement massif de leurs impôts sur la fortune, avec le principe de l'impôt confiscatoire, plus intéressant encore que celui du bouclier fiscal⁷.

Les montages fiscaux avec un Etat du Luxembourg complice en matière d'optimisation fiscale sont secrets et complexes. Il en a résulté une vague importante de déménagements des sièges sociaux de nombre de sociétés américaines vers le Grand Duché. En effet, les Etats-Unis n'appliquent pas le principe de la territorialité en vigueur en France (pour laquelle les impôts sur les profits sont payés là où ils ont été dégagés), mais le principe de « mondialité » (les impôts sur les profits concernent tous les profits des sociétés américaines réalisés dans le monde). Dans ce contexte, les multinationales américaines ont concentré les profits réalisés hors des Etats-Unis dans les pays fiscalement attractifs et pratiquant le secret, hors de portée du fisc américain. De nombreux accords fiscaux de gré à gré ont validé des opérations financières défiscalisées. Plus aucun compte ne pouvait être réclamé par les autorités fiscales. Les firmes ont restructuré leur groupe en créant de nouvelles sociétés dans des Etats ou des « villes Etats », dans lesquels circulent des transferts d'actions et des prêts d'argent. In fine, il s'agit de créer une société « bouchon », exonérée d'impôt, qui concentre les profits mondiaux de toutes les filiales mondiales de la maison mère. D'autres modalités ont été mises en place par Verizon, aux Pays-Bas et au Luxembourg. Les entreprises refusent les arrangements qui pourraient les contraindre à payer une partie de ces impôts, en arguant qu'elles perdraient leur compétitivité internationale et leur pouvoir d'innovation. Dans ces conditions, elles menacent d'expatrier leurs activités vers des destinations encore plus compréhensives. Enfin Apple a recouru au dispositif fiscal du « double irlandais » qui délocalise les profits dans un centre offshore. En outre, son siège européen iTunes est installé au Luxembourg, en totale franchise d'impôt.

Une enquête récente montre que les banques françaises ne sont pas indemnes d'opérations similaires quant à leurs objectifs. « A l'international, alors que les banques françaises réalisent un tiers de leurs bénéfices dans les paradis fiscaux, ceux-ci ne représentent qu'un quart de leurs activités internationales déclarées, qu'un cinquième de leurs impôts, et seulement un sixième de leurs employés", relèvent dans l'étude CCFD-Terre Solidaire,

⁷ Le bouclier fiscal plafonne l'imposition globale du contribuable. La superposition des impôts divers conduit à des prélèvements obligatoires excessifs au regard des revenus déclarés. François Hollande va proposer une « surtaxe ISF », une contribution exceptionnelle, mais 8000 ménages seront imposés à plus de 100% de leurs revenus, ce que le Conseil constitutionnel dénoncera en parlant d'un «impôt confiscatoire ». Le gouvernement est alors obligé de réintroduire le taux de 75%. Ce plafonnement ne concerne que 8 à 9000 ménages qui bénéficient aux ménages de la tranche supérieure à 10 millions d'euros de patrimoine (soit 1% des redevables ISF).

Oxfam France et Secours Catholique-Caritas France⁸. En 2014, les cinq plus grands établissements bancaires français ont dégagé près de 5 milliards d'euros de bénéfices dans des pays à la "fiscalité avantageuse", sur la base de la liste des paradis fiscaux présentés par Tax Justice Network (qui présente cependant le défaut de ne pas y intégrer le Delaware des Etats-Unis ou la City de Londres)⁹. Les activités spéculatives y sont privilégiées. Le Luxembourg (1,7 milliard d'euros), la Belgique (1,66 milliard d'euros), Hong-Kong (436 millions), Singapour (346 millions) et l'Irlande (272 millions) en sont les principales destinations.

BNP Paribas (2,4 milliards d'euros) et la Société générale (1,3 milliards d'euros) enregistrent les bénéfices les plus importants dans les paradis fiscaux, ce sont les grands bénéficiaires en valeur absolue. Le Crédit Mutuel-CIC a dégagé la part relative de bénéfices internationaux la plus importante déclarée dans les paradis fiscaux (44%), alors même que entre les bénéfices déclarés dans les paradis fiscaux et l'activité réelle des banques dans ces lieux il y a une grande opacité qui ne s'explique que par des actions d'optimisation fiscale. Les salariés des banques offshore sont supposés être 2,6 fois plus productifs que sur les autres places ; dans 34 filiales offshore, notamment dans les Iles Caïmans, il n'y a aucun salarié disponible déclaré. Globalement, les banques paient deux fois moins d'impôts dans les places offshore (dans 19 places, elles ne paient aucun impôt). On assiste alors à un transfert des bénéfices pour la réduction d'impôt, mais aussi pour faciliter l'évasion fiscale des particuliers et des entreprises ou pour engager des activités spéculatives jugées trop réglementées sur d'autres places. Le contournement fiscal est un jeu lucratif, qui lèse cependant les citoyens des pays d'origine.

Aujourd'hui, ces sociétés sont dans le collimateur des instances américaines et européennes, elles seront sans doute dans l'obligation de transiger, tout comme les pays « filous » qui devront aussi réduire les avantages accordés aux entreprises étrangères au détriment de leurs partenaires¹⁰. L'érosion des bases fiscales et la faible imposition des profits

⁸ Aubry, M., Watrinet, L. (2016), En quête de transparence, sur la piste des Banques françaises dans les paradis fiscaux, CCFD-Terre Solidaire, Oxfam France et Secours Catholique-Caritas France 16, Mars https://www.oxfamfrance.org/sites/default/files/file_attachments/rapport_sur_la_piste_des_banques_francaises.pdf?utm_source=oxf.am&utm_medium=Zhra&utm_content=redirect

⁹ Les ONG ont analysé les données détaillées de 2014 sur les activités des banques pays par pays (chiffre d'affaires, nombre d'employés et nombre de filiales). Ces informations sont rendues publiques, en application de la loi bancaire française de juillet 2013. Auparavant, seul le comptage de leurs filiales était rendu possible. La Tribune (2016), Les paradis fiscaux attirent toujours les banques françaises, La Tribune, 16 Mars. <http://www.latribune.fr/entreprises-finance/banques-finance/banque/les-paradis-fiscaux-attirent-toujours-les-banques-francaises-557313.html>

¹⁰ Selon la Commission d'enquête du Congrès américain, présidée par M. Carl Levin, la filiale *Apple Operations International*, qui de 2009 à 2012 à enregistré un bénéfice net de 30 milliards de dollars, mais n'a déclaré aucune domiciliation fiscale ni rempli aucune déclaration de résultat, ni acquitté aucun impôt sur les bénéfices pendant ces quatre années... De même, *Apple Inc.* a utilisé les lacunes de la réglementation fiscale américaine, dont la règle « *check the box* » qui évite l'imposition des bénéfices non rapatriés aux Etats-Unis des filiales étrangères, pour éviter que 44 milliards de bénéfice taxable ne se

ont été facilitées par le souci d'éviter la double imposition- il existe au moins 3.000 traités fiscaux dans le monde rédigés à cette fin -, les entreprises bien informées en ont parfois profité pour être doublement exonérées. Cette décision a abouti quasiment à la non imposition des sociétés spécialistes de l'évitement fiscal. Dans le contexte de consolidation des finances publiques, ce mode légal d'évasion fiscale est de moins en moins tolérable.

Les réponses d'aujourd'hui ne sont pas à la mesure de l'importance dramatique des enjeux. Depuis 2013, mandatée par le G20, l'OCDE a mis en place le «projet BEPS» (Base Erosion and Profit Shifting). L'OCDE souhaite imposer aux firmes multinationales la transmission aux administrations fiscales des pays concernés des informations détaillées, pays par pays, concernant leurs revenus, leurs profits, leurs actifs, leurs effectifs et les impôts acquittés. Cette initiative avait pour objectif l'établissement d'une convention fiscale normalisée favorisant l'échange de renseignements sur demande et l'adoption du principe de l'évaluation par les pairs en matière de coopération fiscale. Elle repose sur trois principes :

- d'abord, l'échange sur demande de renseignements jugés pertinents pour l'administration où l'application de la législation interne du cosignataire doit être suivie d'effet ;
- ensuite, la possibilité d'accéder à des renseignements fiables doit être mise en place dans le cadre du respect des droits des contribuables ;
- enfin, la confidentialité des renseignements échangés reste clairement établie, notamment à l'égard des médias.

La transparence constitue bien le cœur du problème, mais le monde des firmes revendique toujours un « secret des affaires » qui ne peut plus vraiment s'appliquer dans un monde réellement démocratique. La culture du secret favorise les spéculations et la prédation. Apple en Irlande, Amazon au Luxembourg et Google nulle part ont ainsi échappé ainsi à toute imposition jusqu'en 2015. Aujourd'hui, les cartes sont redistribuées, mais il ne fait aucun doute que d'autres « montages » financiers seront mis en place qui maintiendront une partie au moins des avantages liés à l'optimisation fiscale systématique. Il s'agit d'une course entre les gendarmes et les voleurs, avec des receleurs, des territoires protecteurs des fortunes, des secrets, des indicateurs, de la corruption et de violents conflits légaux ou illégaux. Le « carrousel » sur les crédits carbone met en évidence l'instauration d'une loi positive sur le réchauffement de la planète qui a fait l'objet de fraudes et escroqueries organisées par le Milieu, permettant le blanchiment des capitaux et une perte importante entre les recettes attendues de la TVA et les recettes effectivement encaissées. Le paiement

traduisent par 10 milliards d'impôt annuel. Le site Internet de la Fédération française des télécoms indique que Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft ne paient que 5% des impôts qu'ils devraient au regard de leurs activités en France (37,5 millions d'euros contre 828,7 millions d'euros).

des impôts à l'endroit où l'activité économique a été engagée devrait constituer le principe fondamental de toute fiscalité, mais celui-ci est loin d'être respecté, comme en témoigne le cas de la société américaine Caterpillar (Tableau n°7).

Tableau n°7 - Le cas Caterpillar¹¹

Cas Caterpillar	Actions
Caterpillar obtient plus de profits avec ses pièces détachées qu'avec ses gros équipements de base. Ces pièces détachées sont vendues par sa filiale suisse en vue de payer moins d'impôts. Elles sont produites aux Etats-Unis mais 85 % des profits sont déclarés en Suisse. Cette situation est fiscalement à reconsidérer. PwC, le conseil de Caterpillar, pense que cette solution peut être maintenue, les acheteurs paient à la filiale suisse, mais c'est de l'Illinois que partent toutes les pièces détachées vers les consommateurs étrangers. Ces pièces détachées sont considérées comme appartenant à la filiale, avec un inventaire « virtuel » qui n'a pas besoin d'être distingué dans les entrepôts de l'Illinois.	IRS conteste cet arrangement, qui permet à Caterpillar de déclarer 2,4 milliards de dollars à la Suisse. Elle accuse la société de fraude fiscale. Cette affaire a été découverte grâce à un lanceur d'alerte. La justice américaine a été saisie.

L'affaire UBS a mis en évidence une première révolte des Etats, principalement parce que le gouvernement des Etats-Unis s'est engagé fortement dans une situation avérée de fraude fiscale organisée. Elle a confirmé que tout un système de fraude fiscale a été mis en place par les banquiers suisses, en application de pratiques illégales du programme « Qualified Intermediary » (QI) aux Etats-Unis¹². UBS démarchait des clients et leur fournissait les moyens d'échapper au programme QI, en ayant recours, entre autres, à des structures écrans, à une aide technique destinée à éviter la déclaration de certains avoirs, et même à une formation destinée à éviter les contrôles des douanes. L'IRS (Internal Revenue Service) des Etats-Unis a obligé la Suisse de donner les noms de 4 500 titulaires de comptes bancaires détenus par des Américains. L'administration fiscale a garanti aux intéressés l'absence de poursuite pénale contre une déclaration volontaire et le paiement des impôts avec les intérêts de retard. 15 000 personnes ont bénéficié de cette opération. La Banque a dû s'acquitter d'une amende de 780 millions de dollars aux Etats-Unis. Elle a aussi obtenu un accord financier avec l'Allemagne, de l'ordre de 300 millions d'euros, en évitant ainsi toute condamnation. La France a aussi été victime de ce système, mais les procédures ont été

¹¹ Tableau inspiré par Avis-Yonah, R. (2016), International Tax Evasion : What can be done ? The American Prospect, May. <http://prospect.org/article/international-tax-evasion-what-can-be-done>

¹² Un ancien salarié d'UBS, gérant de fortune, a accepté de témoigner et de coopérer avec la justice américaine. Il a été pénalement condamné, mais il a aussi reçu une prime de 104 millions de dollars, comme lanceur d'alerte.

inexplicablement très longues à se mettre en place. L'Autorité de contrôle prudentiel (ACP) lui a infligé une amende de 10 millions d'euros pour « laxisme » dans le contrôle de pratiques commerciales pouvant faire l'objet d'un blanchiment de fraude fiscale. Aujourd'hui, le blanchiment de fraude fiscale d'UBS est évalué, par l'administration fiscale, à près de 5 milliards d'euros.

L'affaire HSBC a aussi mis en évidence l'importance de la fraude permise par les banquiers¹³. Un atermolement coupable de la France dû officiellement à la fois aux arguties juridiques entre la France et la Suisse et à une délocalisation de la juridiction compétente, a permis qu'une situation de fraude dévoilée dès 2008 ne soit pas encore jugée par les autorités judiciaires compétentes. Pourtant, l'intérêt des informations fournies et disponibles est considérable, avec l'identification des numéros des comptes clients, des gestionnaires de fortune et des coordonnées des acteurs. Il a ainsi été constaté que sur l'île Bouvet à Genève, inhabitée, il y avait plus de 121.000 comptes. Or, les avoirs dissimulés représentaient environ 5 milliards de dollars. Du fait des conditions d'obtention des informations, l'Etat n'a pas pu directement opposer les informations dont il disposait aux contribuables, ceux-ci niant parfois la possession de ces avoirs non déclarés. Les contributions fiscales afférentes des contrevenants n'ont pu être appliquées qu'au titre de l'ISF, du fait de l'impossibilité d'identifier la provenance des flux. Les comptes des personnes morales, compte tenu des délais de prescription, n'ont fait l'objet d'aucun redressement. D'un point de vue judiciaire, il n'y a eu que 50 enquêtes judiciaires pour 3000 dossiers. Cette même banque a été poursuivie par les Etats-Unis pour blanchiment de capitaux provenant de la drogue, d'organisations terroristes et de commerce avec l'Iran (« rogue state »). Elle a acquitté d'une amende de près de 2 milliards de dollars pour mettre fin aux poursuites. D'autres actions concernant notamment les « affaires » LGT¹⁴ ou Wildenstein¹⁵ ont aussi été engagées, avec des résultats encore bien décevants. Les grandes fortunes cherchent aussi à se prémunir des impôts, en utilisant le secret des dispositions financières des pays filous pour continuer à s'enrichir au détriment des ressources publiques dues démocratiquement. (Tableau n°8).

¹³ Elle a été ouverte par les informations fournies par un informaticien, Hervé Falciani, qui a été poursuivi par la justice suisse.

¹⁴ L'affaire LGT, dite Liechtenstein II, a mis en évidence un circuit de fraude fiscale des plus grandes fortunes en Allemagne, en France et aux Etats-Unis, en utilisant les fondations imposées sur une base fixe 635 euros par an et pouvant être dissoutes à tout moment. En France, les redressements ont concerné 31 millions d'euros d'actifs et ont conduit à la mise en recouvrement de 4,3 millions d'euros, plus 1 million d'euros de pénalités. Aucune plainte pour fraude fiscale n'a pourtant été constatée.

¹⁵ Il s'agit d'une affaire où la fraude poursuivie porte sur l'impôt sur les successions, et concerne ainsi l'impôt sur le revenu, par le canal de trusts offshore et de procédures très complexes. Les membres de la famille Wildenstein ont ainsi pu profiter de l'une des plus grosses fortunes française et même mondiales sans payer d'impôt. Un redressement de 600 millions d'euros a été réclamé aux héritiers.

Tableau n°8 - Un exemple d'action concernant l'évasion fiscale d'un riche homme d'affaires texan¹⁶

Situation d'évasion fiscale	Réactions	Limites
<p>Sam Wyly, a une fortune estimée à 6 milliards \$. Une partie de cette fortune a été cachée dans l'île de Man, par un transfert des stocks options de ses nombreuses sociétés dans deux trusts et fondations de charité dont ses six enfants étaient bénéficiaires et héritiers. En outre, à la suite d'un conseil juridique il devait recevoir des revenus différés dans 10 ans, ce qui différerait dans le temps le paiement des impôts. Il exerçait cependant le contrôle total des actifs de ses trusts et il pouvait les utiliser secrètement pour faire des affaires aux Etats-Unis</p>	<p>Le cas a été élucidé par le Senate Permanent Subcommittee on investigation (PSI). Un contrôle a été engagé et le jury l'a jugé responsable. Pour éviter de payer 300 millions de \$ demandés par le fisc, il a été mis en banqueroute. Il lui est demandé aujourd'hui plus de 2 milliards de dollars. Aujourd'hui, la question est mieux réglée par la mise en place du Foreign Account Tax Compliance (FATCA) qui exige la fourniture des informations sur les comptes des citoyens américains par toutes les banques qui évoluent aux Etats-Unis, sous peine d'être menacés d'une taxe de 30 % sur l'ensemble de leurs revenus. D'autre part, The Offshore Voluntary Disclosure Program a permis de mettre en place des accords intergouvernementaux concernant la fourniture par les banques à leurs gouvernements de toutes les informations financières concernant les citoyens américains, lesquels les feront ensuite parvenir à l'IRS (Internal Revenue Service).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - FATCA est un système qui ne fonctionne que si les banques impliquées travaillent aux Etats-Unis et son action ne s'applique que sur d'importantes sommes. Il est possible alors de créer plusieurs comptes de plus petits montants pour échapper à la divulgation des informations. - La question de la réciprocité pose des problèmes juridiques considérables. Si Washington peut l'imposer aux banques étrangères sur le sol américain, la question est de savoir si le gouvernement des Etats-Unis peut fournir ces mêmes informations sur les résidents étrangers aux Etats-Unis à leurs gouvernements respectifs. C'est à la justice américaine de trancher. - The Multilateral Agreement on Administrative Assistance on Tax Matters (MAATM) envisage l'échange automatique d'informations fiscales entre les signataires, mais Washington ne l'a pas encore ratifié. - Les paradis fiscaux utilisent une certaine inertie pour maintenir leurs avantages.

Les scandales n'ont pas manqué d'écorner l'image citoyenne que veulent parfois se donner les grandes marques. Entre 2009 et 2013, McDonald's a déclaré 3,7 milliards d'euros de chiffre d'affaires dans une filiale employant 13 salariés au Luxembourg, pour un versement d'impôt de

¹⁶ Tableau inspiré par Avis-Yonah. Avi-Yonah, R. (2016), International Tax Evasion : What can be done ? The American Prospect, May. <http://prospect.org/article/international-tax-evasion-what-can-be-done>

l'ordre de 16 millions d'euros¹⁷. Cette firme a bénéficié d'un traitement de faveur difficilement justifié, grâce à des montages financiers complexes qui mettent en évidence les incohérences des législations internationales, notamment européennes¹⁸. De même, Wal-Mart dispose de filiales en Irlande, aux Pays-Bas, au Luxembourg, en Espagne, à Chypre et en Suisse, alors qu'il n'y avait aucun magasin Wal-Mart dans ces pays, ce qui lui permet de réduire considérablement le montant de ses impôts.

Les actifs financiers seuls (sans les actifs non financiers comme les immeubles ou l'or), détenus par de simples particuliers dans les paradis fiscaux étaient estimés en 2010 entre 21.000 et 32.000 dollars par « Tax Justice Network », sur la base des chiffres publiés par la Banque mondiale, le FMI, l'ONU et les banques centrales¹⁹. Selon ces données, la moitié de cette fortune offshore serait détenue par 91 000 personnes, et l'autre moitié par 8,4 millions d'individus, soit respectivement 0,001 % et 0,14 % de la population mondiale. Il existe alors des « trous noirs » très importants, la disposition de sommes considérables qui ne profitent plus à l'économie mondiale, sous forme d'une épargne inactive.

Tax Justice Network, qui réunit plusieurs ONG, se propose d'informer le public, en publiant annuellement le Financial Secrecy Index. Transparency International complète les informations qu'il est ensuite possible de recouper. L'association « Tax Justice Network » publie annuellement un Indice du secret financier (Financial Secrecy Index), mettant en évidence un indice d'opacité soulignant le degré de confidentialité des pays.

Bibliographie

Assemblée Nationale (2013), *Lutte contre les paradis fiscaux : si l'on passait aux actes*, Rapport n° 1423, présenté par Alain Bocquet et Nicolas Dupont-Aignan, <http://www.assemblee-nationale.fr/14/rap-info/i1423.asp>

Aubry, M., Watrinet, L. (2016), *En quête de transparence, sur la piste des Banques françaises dans les paradis fiscaux*, CCFD-Terre Solidaire, Oxfam France et Secours Catholique-Caritas France 16, Mars

Avis-Yonah, R. (2016), International Tax Evasion : What can be done? *The American Prospect*, May. <http://prospect.org/article/international-tax-evasion-what-can-be-done>

¹⁷ EPSU et al. (2015). *Unhappy meal: €1 billion in tax avoidance on the menu at McDonald's*, p.11. Publié le 24 Février 2015:

http://www.notaxfraud.eu/sites/default/files/reports/enUNHAPPYMEAL_final.pdf

¹⁸ En 2009, McDonald's Europe Franchising a obtenu la garantie du Luxembourg de ne pas être redevable de l'impôt sur les sociétés. Cet accord supposait que la société justifie le paiement de cette redevance aux Etats-Unis, ce qui n'était pas le cas. Le principe du refus de « la double taxation » implique une vérification du pays d'accueil, mais il semble bien que l'accord ait été passé en connaissance de cause par le Luxembourg. En outre, la société aurait aussi transféré plus de 2 milliards d'euros de France vers la Suisse et le Luxembourg, sans payer l'impôt dû au fisc français.

¹⁹Henry, J.S. The price of offshore revisited. New estimates for missing global private wealth, income, inequality, and lost taxes. Tax justice offshore, July 2012.

http://www.taxjustice.net/cms/upload/pdf/Price_of_Offshore_Revisited_120722.pdf

Coulomb, F., Fontanel, J. (2006), Mondialisation, guerre économique et souveraineté nationale, in *La question politique en économie internationale*, La Découverte.

Coulomb, F., Fontanel, J. (2012), War and capitalism, in *The marketing of war in the age of neo-militarism* 59. Routledge.

EPSU et al. (2015). *Unhappy meal: €1 billion in tax avoidance on the menu at McDonald's*, p.11. Publié le 24 Février 2015: http://www.notaxfraud.eu/sites/default/files/reports/enUNHAPPYMEAL_final.pdf

Eurodad (2015), *Cinquante nuances d'évasion fiscale au sein de l'Union européenne*, Rapport global 2015, Novembre.

Fontanel, J. (1995), *Organisations économiques internationales*, Masson, Paris.

Fontanel, J. (2005), *La globalisation en analyse. Géoeconomie et stratégie des acteurs*. l'Harmattan, Paris.

Fontanel, J. (2006), Spéculation internationale et géopolitique, *Annuaire Français des Relations Internationales*, Vol. VI. 2006.

Fontanel, J., & Henriques, P. (2007). *A Globalização em «análise»: geoeconomia e estratégia dos actores*. Instituto Piageto, Lisboa

Fontanel, J. (2007), *Questions d'éthique, Guerre, démocratie, économie, éducation, marketing, sport, genre*. l'Harmattan, Paris.

Fontanel, J. (2016), *La Finance, prédatrice des richesses*, Document de Travail, Université Grenoble-Alpes, EDDEN, Grenoble.

Fontanel, J. (2016), *Paradis fiscaux, pays filous. La fuite organisée des impôts vers les pays complices*. L'Harmattan, Paris.

Hattori, A., Fontanel, J., Chatterji, M. (1996), *Arms spending, development and security*, SB Nangia for APH Publishing Corporation.

Henry, J.S. *The price of offshore revisited. New estimates for missing global private wealth, income, inequality, and lost taxes*. Tax justice offshore, July 2012.

La Tribune (2016), *Les paradis fiscaux attirent toujours les banques françaises*, 16 Mars. <http://www.latribune.fr/entreprises-finance/banques-finance/banque/les-paradis-fiscaux-attirent-toujours-les-banques-francaises-557313.html>

McIntyre, R.S., Phillips, R., Baxandall, P. (2015), *Offshore Shell games 2015. The Use of Offshore Tax Havens by Fortune 500 Companies*, U.S. PIRG. http://ctj.org/ctjreports/2015/10/offshore_shell_games_2015.php

OCDE (2014), *Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales*, Transparence fiscale, Rapport de progrès,

OCDE. (2015). *Countering harmful tax practices more effectively, taking into account transparency and substance, Action 5 – 2015 Final Report*: <http://www.OCDE.org/tax/countering-harmful-tax-practices-more-effectively-taking-into-account-transparency-and-substance-action-5-2015-final-report-9789264241190-en.htm>

Tax Justice Network (2016), *Financial Secrecy 2015* <http://www.financialsecrecyindex.com/introduction/fsi-2015-results>

The White House (2016), *Steps to Strengthen Financial Transparency, and Combat Money Laundering, Corruption, and Tax Evasion*, The White House - Office of the Press Secretary - May 5. <https://www.whitehouse.gov/the-press-office/2016/05/05/fact-sheet-obama-administration-announces-steps-strengthen-financial>

Transparency International (2008), *Peut-on faire disparaître les paradis fiscaux?* http://www.transparencyfrance.org/ewb_pages/div/Interview_Daniel_Lebegue_Paradis_fiscaux_La_Tribune.php

Transparency International France (2014), *Mesure de l'importance des paradis fiscaux dans l'économie mondiale*, 15 mai,

Transparency International France (2014) *Agir contre la corruption*, http://www.transparencyfrance.org/ewb_pages/div/Projet_de_mesure_des_investissements.php

UNCTAD (2015), FDI, *Tax and development, The fiscal role of multinational enterprises: towards guidelines for Coherent International Tax and Investment Policies*, UNCTAD, Geneva.

Zucman, G. (2015), *The Hidden Wealth of Nations ; The Scourge of Tax Havens*, University of Chicago Press, Chicago